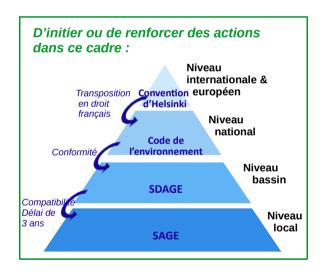
Priorités de l'État régional pour les ressources du genevois français

Le 25 septembre 2018 les préfets de l'Ain et de la Haute-Savoie sous l'égide du SGAR Auvergne Rhône Alpes, décident d'organiser une action coordonnée des services de l'État pour les territoires français du bassin genevois. Dans ce secteur, en forts et rapides développements démographique et urbain, la priorité de l'État régional est de préserver les ressources territoriales qui fondent les avantages comparatifs du genevois à court terme et sa résilience à long terme. Un travail d'expertises croisées a fait identifier et retenir 9 potentiels assurant la force originale de ce territoire et 5 sujets de coopération prioritaires avec la Suisse. Les services de l'État, chacun dans son cadre d'actions, définissent des modalités d'interventions pour atteindre cet objectif commun.

Le genevois français a acquis une culture de la protection de l'eau par une coopération franco-suisse historique

Afin de développer ce potentiel franco- genevois, l'État propose :



D'assurer la cohérence des politiques déjà existantes :

- Coordination de la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques (négociation transfrontière du bassin du Rhône) en application de la convention d'Helsinki.
- Promotion des bonnes pratiques de gestion intégrée des milieux aquatiques (Conventions internationales, directive cadre sur l'eau : SDAGE et SAGE, contrats de milieux).
- Participation à des instances dont la CIPEL.



Genève Ain Haute Savoie

Les fondamentaux de l'action de l'État

L'eau comme révélateur des interdépendances thématiques, géographiques, institutionnelles et temporelles

Ce qui est à préserver :

- Les réserves souterraines et aquifères
- La qualité de l'eau
- Les contrats de gestion des cours d'eau
- La coopération transfrontalière



Fiche potentiels

Fiche coopérations

Fiche méthodes

9 potentiels thématiques du franco-genevois identifiés et qualifiés par l'étude

Culture de la protection de l'eau

Grande richesse écologique

Production agricole

Activité de santé

Patrimoines ruraux de montagne

Industrie du décolletage

Formation professionnelle et Campus des métiers

Politique d'amélioration de l'air

Potentiel d'énergies à faible émission de CO2

De nouvelles actions à mettre en œuvre :

- Promouvoir une évaluation commune de l'état des ressources en eau et de leur évolution à court terme, y compris en infra annuel, ainsi qu'à moyen terme dans un contexte de changement climatique. Objectif : co-gérer une ressource commune et des concurrences pour prévenir les conflits d'usage;
- Mettre les usages actuels et leur évolution probable en regard de projections d'état des milieux aquatiques ou de la ressource en eau au sens quantitatif.
- Agir pour que les deux pays adoptent des principes de gestion intégrée des milieux pour le bien commun.









